

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

Révision: 27/01/2026

Code du produit: 7429

Page 1 de 16

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

#### Autres désignations commerciales

Produit 7430: 7428 résine + 7429 Durcisseur

Groupe du produit:

UFI: GUJN-80FD-900W-1908

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs et produits d'étanchéité Durcisseur

#### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Société: Kisling AG  
Rue: Motorenstrasse 102  
Lieu: CH-8620 Wetzikon  
Téléphone: +41 58 272 0 272  
E-mail: customerservice@kisling.com  
Interlocuteur: Product Compliance Téléphone: +49 7940 5096 143  
E-mail (Interlocuteur): compliance@kisling.com  
Internet: www.kisling.com

#### Fournisseur

Société: Kisling (Deutschland) GmbH  
Rue: Salzstraße 15  
Lieu: D-74676 Niedernhall  
Téléphone: +49 7940 50961 61  
E-mail: customerservice@kisling.com  
Interlocuteur: Product Compliance Téléphone: +49 7940 5096 143  
E-mail Interlocuteur: compliance@kisling.com  
Internet: www.kisling.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33(0)145425959  
24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Repr. 2; H361d  
Skin Corr. 1A; H314  
Eye Dam. 1; H318  
Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-méthylpentane-2,4-diol  
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine  
3,3,5-trimethylhexylenediamine

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

Révision: 27/01/2026

Code du produit: 7429

Page 2 de 16

N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine  
Amines, polyéthylèneépoxy-, triéthylentétramine fraction

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



#### Mentions de danger

- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.

#### Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer Vapeur.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Mélanges

##### Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
107-41-5	2-méthylpentane-2,4-diol			5 - < 15 %
	203-489-0	603-053-00-3	01-2119539582-35	
	Repr. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H361d H315 H319			
68082-29-1	Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine			5 - < 15 %
	500-191-5		01-2119972320-44	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H318 H317 H411			
25513-64-8	3,3,5-triméthylhexylènediamine			1 - < 5 %
	247-063-2		01-2119560598-25	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A; H302 H314 H318 H317			
10563-29-8	N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine			1 - < 5 %
	234-148-4		01-2119970376-29	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B; H302 H314 H318 H317			

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

<b>7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur</b>	
Révision: 27/01/2026	Code du produit: 7429
Page 3 de 16	

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
104-15-4	acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> )			1 - < 5 %
	203-180-0	016-030-00-2	01-2119538811-39	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H302 H315 H319 H335			
90640-67-8	Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction			0,1 - < 1 %
	292-588-2		01-2119487919-13	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H312 H302 H314 H318 H317 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
107-41-5	203-489-0	2-méthylpentane-2,4-diol	5 - < 15 %
	dermique: DL50 = 8000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3700 mg/kg		
68082-29-1	500-191-5	Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	5 - < 15 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		
25513-64-8	247-063-2	3,3,5-trimethylhexylenediamine	1 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = 910 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 50 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 5 - < 50		
10563-29-8	234-148-4	N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine	1 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = 1669 mg/kg		
104-15-4	203-180-0	acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> )	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 1410 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 20 - 100		
90640-67-8	292-588-2	Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction	0,1 - < 1 %
	dermique: DL50 = 1465.4 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1861.9 mg/kg		

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

Peut irriter les voies respiratoires. Dyspnée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

Révision: 27/01/2026

Code du produit: 7429

Page 4 de 16

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Extincteur à sec

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux, Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Évacuer la zone.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

##### Pour le nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière.

##### Autres informations

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

##### Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

Révision: 27/01/2026

Code du produit: 7429

Page 5 de 16

s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laver l'équipement, ni le récipient de stockage.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

##### Conseils pour le stockage en commun

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
107-41-5	Hexylèneglycol	25	125		VLE (15 min)	

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
107-41-5	2-méthylpentane-2,4-diol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	44.43 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	49 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	98 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	63 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	22.5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	2.25 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	7.83 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	25 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	49 mg/m <sup>3</sup>
68082-29-1	Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0.952 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	0.272 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0.169 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0.0972 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	0.0972 mg/kg p.c./jour
25513-64-8	3,3,5-trimethylhexylenediamine			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0.05 mg/kg p.c./jour
10563-29-8	N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine			
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0.65 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	0.67 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0.65 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0.2 mg/kg p.c./jour

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

Révision: 27/01/2026

Code du produit: 7429

Page 6 de 16

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	3.7 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	7.5 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	3.7 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	7.5 mg/m <sup>3</sup>
104-15-4	acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> )			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	24.7 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	7 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	4.35 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	2.5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	2.5 mg/kg p.c./jour
90640-67-8	Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0.54 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0.096 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0.14 mg/kg p.c./jour

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
107-41-5	2-méthylpentane-2,4-diol	
	Eau douce	0.429 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	4.29 mg/l
	Eau de mer	0.043 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1.59 mg/kg
	Sédiment marin	0.159 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	20 mg/l
	Sol	0.066 mg/kg
68082-29-1	Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine	
	Eau douce	0.004 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0.043 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Sédiment d'eau douce	434.02 mg/kg
	Sédiment marin	43.4 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	3.84 mg/l
	Sol	86.78 mg/kg
25513-64-8	3,3,5-trimethylhexylenediamine	
	Eau douce	0.102 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0.315 mg/l
	Eau de mer	0.01 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.622 mg/kg
	Sédiment marin	0.062 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	72 mg/l
	Sol	10 mg/kg
10563-29-8	N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine	
	Eau douce	0.0092 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0.092 mg/l
	Eau de mer	0.00092 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.034 mg/kg
	Sédiment marin	0.00336 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	18.1 mg/l
	Sol	0.00132 mg/kg

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

Révision: 27/01/2026

Code du produit: 7429

Page 7 de 16

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
104-15-4	acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> )	
	Eau douce	0.073 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0.73 mg/l
	Eau de mer	0.007 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.35 mg/kg
	Sédiment marin	0.035 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	65 mg/l
	Sol	0.028 mg/kg
90640-67-8	Amines, polyéthylène-poly-, triéthylentetramine fraction	
	Eau douce	0.027 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0.2 mg/l
	Eau de mer	0.003 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8.572 mg/kg
	Sédiment marin	0.857 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0.13 mg/l
	Sol	1.25 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

###### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

###### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.  
NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm, Temps de pénétration 480 min

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

###### Protection de la peau

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

###### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre: A/P2

###### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte, solide
Couleur:	noir
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

Révision: 27/01/2026

Code du produit: 7429

Page 8 de 16

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>200 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	85 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1.24 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	Ethene, homopolymer: < 5mm

## 9.2. Autres informations

### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

non déterminé

### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en corps solides: non déterminé

Viscosité dynamique (à 25 °C): 30.000 mPa·s

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

Révision: 27/01/2026

Code du produit: 7429

Page 9 de 16

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) &gt; 5000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
107-41-5	2-méthylpentane-2,4-diol				
	orale	DL50 3700 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 8000 mg/kg	Lapin		
68082-29-1	Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2012)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2013)	OECD Guideline 402
25513-64-8	3,3,5-trimethylhexylenediamine				
	orale	DL50 910 mg/kg	Rat	Study report (1965)	other: comparable to guideline study wit
10563-29-8	N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine				
	orale	DL50 1669 mg/kg	Rat	Study report (1991)	OECD Guideline 401
104-15-4	acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> )				
	orale	DL50 ca. 1410 mg/kg	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Study report (1981)	OECD Guideline 402
90640-67-8	Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction				
	orale	DL50 1861.9 mg/kg	Rat	Study report (1992)	other: EPA FR Vol.50, No. 188, September
	cutanée	DL50 1465.4 mg/kg	Lapin	Study report (1993)	OECD Guideline 402

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine; 3,3,5-trimethylhexylenediamine;

N'-(3-aminopropyl)-N,N-dimethylpropane-1,3-diamine; Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction)

#### Effets cancérrogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus. (2-méthylpentane-2,4-diol)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

Révision: 27/01/2026

Code du produit: 7429

Page 10 de 16

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Autres informations

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
107-41-5	2-méthylpentane-2,4-diol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8510 mg/l	96 h	Gambusia affinis		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3200 mg/l	48 h	Daphnia magna		
68082-29-1	Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 7.07 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (2013)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 4.34 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2013)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9.72 mg/l	48 h		Fournisseur précédent/Producteur	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 5 mg/l	4 d		Fournisseur précédent/Producteur	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 384 mg/l ( )	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (2012)	OECD Guideline 209
25513-64-8	3,3,5-trimethylhexylenediamine					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 43.5 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité pour les poissons	NOEC >= 10.9 mg/l	30 d	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1.02 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

Révision: 27/01/2026

Code du produit: 7429

Page 11 de 16

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
10563-29-8	N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (2009)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 21 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2004)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9.22 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1992)	ISO 6341
104-15-4	acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 500 mg/l	96 h	Leuciscus idus melanotus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r ca. 310 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1995)	EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1995)	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 > 1000 mg/l ( )	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (1989)	OECD Guideline 209
90640-67-8	Amines, polyéthylène-poly-, triéthylène-tétramine fraction					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 330 mg/l	96 h	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	other: U.S EPA-TSCA, 40 CFR Part 797.14
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 20 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 31.1 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EU Method C.2
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 800 mg/l ( )		activated sludge, domestic	REACH Registration Dossier	other: EEC L133 1988 p 118-122

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
107-41-5	2-méthylpentane-2,4-diol	0,58
68082-29-1	Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triéthylène-tétramine	10.34
25513-64-8	3,3,5-triméthylhexylènediamine	-0.3
10563-29-8	N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine	-0.56
104-15-4	acide p-toluènesulfonique (contenant au maximum 5 % de H2SO4)	-0.96
90640-67-8	Amines, polyéthylène-poly-, triéthylène-tétramine fraction	-2.9

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68082-29-1	Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triéthylène-tétramine	77.4	no data	(2013)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

Révision: 27/01/2026

Code du produit: 7429

Page 12 de 16

Aucune donnée disponible

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Recommandations d'élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### **Code d'élimination des déchets - Produit**

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

##### **Code d'élimination des déchets - Résidus**

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

##### **Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

##### **L'élimination des emballages contaminés**

Ne pas nettoyer avec: Eau.  
Collecter l'eau de lavage dans des récipients fermés.  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **Transport terrestre (ADR/RID)**

##### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3259

##### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

AMINES, SOLIDES, CORROSIVES, N.S.A.  
(TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES)

##### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

##### **14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C8

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

Révision: 27/01/2026

Code du produit: 7429

Page 13 de 16

Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 1 kg  
 Quantité exceptée: E2  
 Catégorie de transport: 2  
 N° danger: 80  
 Code de restriction concernant les tunnels: E

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3259

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AMINES, SOLIDES, CORROSIVES, N.S.A. (TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 8



Code de classement: C8  
 Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 1 kg  
 Quantité exceptée: E2

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3259

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 274  
 Quantité limitée (LQ): 1 kg  
 Quantité exceptée: E2  
 EmS: F-A, S-B  
 Groupe de ségrégation: 18 - alkalis

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3259

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 8

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

Révision: 27/01/2026

Code du produit: 7429

Page 14 de 16



Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	5 kg
Passenger LQ:	Y844
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	859
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	15 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	863
IATA-Quantité maximale (cargo):	50 kg

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune information disponible.

#### **Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75, Inscription 78

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 1.918 % (23.78 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

##### **Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

(UE) EINECS/ELINCS/NLP: oui

(RC) TCSI: non

(NZ) NZIoC: oui

(USA) TSCA: oui

(CDN) DSL: non

(ROK) KECI/ECL: inconnu

(RP) PICCS: inconnu

(JP) MITI: inconnu

(CHN) IECSC: oui

(AUS) AIIC: inconnu

(CDN) NDSL: inconnu

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

Révision: 27/01/2026

Code du produit: 7429

Page 15 de 16

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

##### Abréviations et acronymes

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4  
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A  
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B  
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1  
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1  
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A  
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B  
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3  
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2  
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Repr. 2; H361d	Méthode de calcul

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 7430 Adhésif époxy - 7429 durcisseur

Révision: 27/01/2026

Code du produit: 7429

Page 16 de 16

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1A; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*